

Département
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mille vingt cinq, le 28 janvier à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge MERCIER, Maire.

Nombre de conseillers : 12
Nombre de présents : 09

Etaient présents : MERCIER Serge, FAVRE-PETIT-MERMET Patricia, ROSTAING Jean-Pierre, MONIN Florence, GAS Marcel, HUMBERT Régis, POURCHERE Jean-Daniel, GENTIL Dominique, GUERRERO Elisabeth,

Absents excusés : CICORELLA Sébastien, FANJAT Pierre, ROMATIF Julien,

Date de la convocation : 17 janvier 2025

Secrétaire de séance : FAVRE-PETIT-MERMET Patricia,

Objet de la délibération : Rapport annuel de l'eau EBER 2023

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu les compétences de la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône,

Le rapport annuel de l'eau 2023 de la Communauté de Communes d'Entre Bièvre et Rhône a été présenté au Conseil Municipal.

Vu le rapport soumis à sa présentation, le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel de l'eau 2023 de la Communauté de Communes d'Entre Bièvre et Rhône.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 28 janvier 2025

Le Maire,
Serge MERCIER

